

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Membre en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Date convocation : 13/09/2022
Date affichage : 26/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 20 septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Saint-Martin d'Aubigny sous la Présidence de Monsieur Bruno HAMEL – maire –

Etaient présents : M Bruno HAMEL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS (arrivé à partir de la délibération n°06), M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, Mme Céline BRUNETEAU, Mme Karine CHAUVIN.

Absent excusé : M Bertrand SAUVAGE.

Absents : M Michel HOUSSIN, Mme Laurence RAULLINE.

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 06 septembre 2022.

Del n°01 – 20/09/2022 – CONSULTATION MARCHE DE TRAVAUX REGROUPEMENT DE DEUX LOGEMENTS EN UN SEUL LOGEMENT LOCATIF RENOVE – Attribution des marchés

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres de Monsieur WATRIN, architecte,

Vu la délibération n°1 du 05/07/2022 décidant de déclarer sans suite le lot 1 et de déclarer infructueux les lots 2, 5 et 6,

Sur proposition de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 Maçonnerie – carrelages – faïences – VRD	Ets Louis AVICE	49 217,04 €	54 138,74 €
2 Ravalement de façades en terre	Ets Construction GADEFROY MOUROCQ	29 750,05 €	32 725,06 €
3 Couverture ardoise	Ets MARIE & Cie	12 971,30 €	14 268,43 €
4 Menuiseries extérieures PVC & bois	Ets Michel LEPETIT SARL	18 058,99 €	19 500,06 €
5 Menuiseries intérieures – cloisons sèches – isolation	Ets LEPRETRE SARL	22 590,83 €	24 707,07 €
6 Plomberie – sanitaires – poêle à bois	Ets BILLARD Energies	7 521,23 €	8 273,35 €
7 Electricité – chauffage – ventilation	Ets SARL ATEE	11 143,38 €	12 257,72 €
8 Peinture – revêtements muraux et de sols	Ets BOURGET-MARQUE	11 372,75 €	12 510,03 €

AUTORISE M le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées.

Del n°02 – 20/09/2022 – VIREMENT DE CREDITS

M le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits concernant l'achat des parcelles AN 159 et 26, et la rémunération du contrat d'apprentissage,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les virements de crédits suivants :

Budget communal

Fonctionnement

Dépenses	61521 Terrains	- 24 100 €
Dépenses	6417 Rémunération des apprentis	+ 4 100 €
Dépenses	023 Virement à la section d'investissement	+ 20 000 €
Investissement		
Recettes	021 virement de la section de fonctionnement	+ 20 000 €
Dépenses	2111 Terrains	+ 20 000 €.

Del n°03 – 20/09/2022 – DROIT DE PREEMPTION – Immeubles AN 41, AN 187, AN 188 et AN 189

Vu la demande d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme du 05 septembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NE FAIT PAS VALOIR son droit de préemption pour les immeubles AN 41, AN 187, AN 188 et AN 189.

Del n°04 – 20/09/2022 – DROIT DE PREEMPTION – Immeubles AM 16, AM 213, AM 242, AM 243 et AM 245

Vu la demande d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme du 12 septembre 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NE FAIT PAS VALOIR son droit de préemption pour les immeubles AM 16, AM 213, AM 242, AM 243 et AM 245.

Del n°05 – 20/09/2022 – LOGEMENT 14 TER VILLAGE DE L'EGLISE – Fixation loyer et bail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement sis 14 ter village de l'Eglise va être disponible à la location. Il convient de fixer le montant du loyer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions),

DECIDE du montant des loyers mensuels du logement sis 14 ter village de l'Eglise à 410 €,

à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à signer un bail pour ce logement et tout autre document s'y rapportant avec les nouveaux locataires.

CLASSEMENT DU LOGEMENT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 24 août 2022, les loyers des logements dont le diagnostic de performance énergétique est classé F ou G (« passoires énergétiques » ou thermiques ») ne pourront plus être augmentés. Ce blocage concerne les nouveaux contrats de location et les contrats en cours, renouvelés ou tacitement reconduits, pour lesquels aucune hausse ne pourra être appliquée.

Le logement de l'école a été classé F en 2016 mais des travaux d'isolation des combles ont été réalisés en 2018. Un nouveau DPE va être demandé.

DOSSIER DE SURENDETTEMENT – ABANDON DE CONTESTATION

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que des locataires de la commune ont déposé un dossier de surendettement pour leur dette depuis environ 2 ans. Un courrier de désaccord avec le surendettement avait été envoyé au nom de la commune. Madame la directrice des finances publiques et la Sous-Préfecture conseillent d'accepter l'effacement de la dette afin de clore le dossier de surendettement et pouvoir entamer de nouvelles procédures sur les éventuelles dettes futures.

Del n°06 – 20/09/2022 – SALLE DE CONVIVIALITE – Demande de location par l'Association Familles Rurales de Marchésieux

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'établir une convention concernant la mise à disposition de la salle de convivialité à l'association Familles Rurales de Marchésieux pour l'organisation de leurs manifestations à destination entre autres des habitants des communes de Saint-Martin-d'Aubigny, Marchésieux et Feugères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger une convention de mise à disposition gratuite pour l'année scolaire 2022/2023,

AUTORISE M le Maire à signer ladite convention et tout avenant s'y rapportant.

Del n°07 – 20/09/2022 – CONVENTION MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR DE L'ÉCOLE AVEC LE SYNDICAT DES AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une convention doit être établie avec le Syndicat des Affaires Scolaires concernant la maintenance du photocopieur de l'école mis à disposition par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention dans les mêmes conditions que la convention précédente.

Del n°08 – 20/09/2022 – CONVENTION TRIPARTITE CONCERNANT LES MODALITES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DE CLASSE MATERNELLE AU COURS DU REPAS PRIS A LA CANTINE DE MARCHESIEUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Marchésieux, à compter de la rentrée scolaire de 2021 a embauché un agent de service afin de renforcer la sécurité et la qualité de l'accompagnement des enfants lors des repas pris à la cantine. La commune de Marchésieux propose de partager les coûts liés à cette embauche entre les communes en fonction d'un calcul annuel. Le coût sera réparti sur la base du nombre global d'enfants inscrits à l'école pour chaque commune.

Il y a donc lieu de signer une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Del n°09 – 20/09/2022 – VENTE DE LA TABLE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le secrétariat de la mairie va être réorganisé. N'ayant plus l'utilité de la table de réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire propose de la mettre en vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en vente la table de réunion de conseil municipal,

DECIDE qu'elle sera vendue à la personne dont l'offre est la meilleure.

Del n°10 – 20/09/2022 – LUTTE CONTRE LES ESPECES NUISIBLES A LA SANTE HUMAINE – Nomination d'une personne référente sur le sujet de la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine et nomination d'une ou plusieurs personnes en charge de la surveillance des ambrosies sur la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la demande de Monsieur le Préfet de la Manche, il y a lieu de nommer une personne référente sur le sujet de la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine et nomination d'une ou plusieurs personnes en charge de la surveillance des ambrosies sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME pour les deux demandes ci-dessus Monsieur Joël BEUVE.

Del n°11 – 20/09/2022 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'avant le 1^{er} novembre 2022, il doit nommer un correspondant incendie et secours qui aura pour rôle d'être l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Monsieur Joël BEUVE, correspondant incendie et secours.

Del n°12 – 20/09/2022 – RPQS SPANC 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du SPANC (RPQS),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le RPQS SPANC 2021.

Del n°13 – 20/09/2022 – TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – ATTRIBUTION DU MARCHE

M le Maire rappelle que la rénovation de la voirie 2022 a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un marché de travaux pour les voiries le Bouleur et le Haut Boscq,

M le Maire présente les offres reçues,

Il rappelle qu'il est prévu que la voirie le Haut Boscq soit régler pour moitié par la commune de Saint-Martin-d'Aubigny et pour moitié par la commune de Marchésieux,

Le montant du devis de l'entreprise COLAS s'élève à :

- Le Bouleur : 51 156,00 € HT soit 61 387,20 € TTC,
- Le Haut Boscq : 12 649,75 € HT soit 15 179,70 € TTC (50 % pour St-Martin-d'Aubigny, 50 % pour Marchésieux),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise COLAS,

AUTORISE M le Maire à signer ce devis et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux,

DECIDE le virement de crédits suivant :

Budget communal

Investissement

Dépenses 2315 op 78 Inst., mat. Et out. Tech. Op voiries + 15 600 €

Recettes 021 Virement de la section de fonctionnement + 15 600 €

Fonctionnement

Dépenses 615231 Voiries - 15 000 €

Dépenses 60633 Fournitures de voirie - 600 €

Dépenses 023 Virement à la section d'investissement + 15 600 €.

DIVERS

Logement communal Maison de la Brique : La gouttière du logement de la Brique est percée. Les locataires insistent pour connaître la date de réparation. Le conseil municipal propose de retirer cette gouttière qui n'a pas d'utilité à cet endroit car l'eau peut tomber sur un autre pan de toit et peut être récupéré par une autre gouttière. Reste à déterminer qui fera l'intervention, les employés ne souhaitant plus s'y déplacer vu la dégradation des relations.

Musée de la Brique : des demandes de devis pour la vidéosurveillance du musée vont être demandé.

COCM Tannerie : Une étude sur le devenir de la Tannerie va être réalisée. Elle devrait indiquée les scénarios envisageables : conserver les bâtiments pour vocation économique ou renaturation. Actuellement, le site est dépollué pour les activités économiques mais pas pour de la petite enfance ou des bureaux.

Urbanisme : une demande de CU opérationnel a été effectuée sur la parcelle AI 151 pour la réalisation d'un lotissement de 4 lots. Celle-ci a été refusée pour non-conformité avec le PLUi.

Cavernes : le règlement du cimetière a été actualisé précisant les matériaux et inscriptions possibles pour les cavernes.

Fredon formations : un catalogue de formations est proposé aux élus.

Eglise : le 2 octobre 2022, la commune est invitée à la remise symbolique de la clé du portail de l'église. La paroisse sera désormais rattachée à celle de Carentan-Les-Marais.

Journée du patrimoine Maison de la Brique : 336 visiteurs en 2 jours.

Cantine Feugères : animation autour du bio le jeudi 22 septembre 2022.

SIATR : invitation à une journée découverte de la carrière des Refouds le samedi 24 septembre 2022 afin de compléter le cahier des charges.

SDeau 50 : Joël BEUVE informe le conseil municipal le CLEP de Saint-Sauveur Aubigny va fusionner avec d'autres CLEP afin de réduire le nombre de budgets à gérer. Que deviendra le bureau de Coutances ? la finalité de cette fusion ? le prix de l'eau à l'avenir ?

Date prochaine séance : 25 octobre 2022 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
<i>HAMEL Bruno</i>	
<i>BEUVE Joël</i>	